



FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRESOR - SUI
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC
SUD-INSEE - SNABF-Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 01.44.64.64.32 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org <http://www.fdsu.org>

Paris, le 26 Juillet 2007

Laurent GATHIER
Délégué Fédéral
À
Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Écologie, du Développement et
de l'Aménagement durables
Arche Sud
92055 La Défense Cedex

OBJET : Lettre ouverte

Monsieur le Ministre d'État,

Dans le cadre de la mise en place du ministère dont vous avez la charge, vous avez organisé une consultation de l'ensemble des fédérations syndicales représentées au sein de cette nouvelle structure. Ainsi une délégation de la FDSU, composée de son délégué fédéral et de représentants du Syndicat Unitaire à l'Industrie (SUI), seconde force syndicale du réseau DARQSI, vous a rencontré le 18 juillet dernier.

A cette occasion vous avez développé la vision ainsi que les ambitions que vous entendiez donner à votre ministère. Pour sa part la FDSU retient à ce stade que le périmètre précis des missions du MEDAD n'est pas encore arrêté, ni même l'organisation à mettre en place. Les premiers éléments de réponse interviendront à la lumière des résultats des « Grenelle de l'environnement » organisés à l'automne prochain.

Sur les principes précédemment énoncés, la FDSU n'émet pas d'objection particulière et relève le côté novateur de la démarche. Elle vous confirme qu'elle entend être associée à toutes les réflexions qui vont accompagner ce projet pour, d'une part, défendre les intérêts des personnels (statuts, rémunérations, conditions de travail, etc.), d'autre part, défendre la vision du service public qui est la sienne (qualité, proximité, etc.). La FDSU regrette en revanche que, contrairement à ce qui a été annoncé lors de la réunion préparatoire du 28 juin, elle ne soit pas associée directement aux « Grenelle de l'Environnement » par le biais de l'Union Syndicale SOLIDAIRES.

S'agissant des délais annoncés pour mettre en place la nouvelle structure, de 18 à 24 mois, la FDSU considère qu'ils sont beaucoup trop longs. C'est pourquoi il lui apparaît essentiel, pour que le projet soit porté par tous, que vos services apportent le plus rapidement possible aux agents la lisibilité nécessaire sur leur avenir en terme de missions et de métiers.

Cela est notamment vrai pour les personnels des DRIRE qui ont besoin d'être rassurés car ils n'ont cessé de vivre, ces quinze dernières années, de profondes réformes conduisant toutes à des pertes de missions. La dernière en date, VT 2005, est encore présente à l'esprit des agents, sans oublier le projet de fusion des DRIRE et des DIREN qui pollue littéralement les relations directions-syndicats à force de ne pas vouloir aborder les sujets de blocage relatifs à la situation des personnels (mobilité, rémunérations, formation, etc.).

A cet égard la FDSU vous alerte sur la situation très particulière des personnels administratifs de catégorie C des DRIRE qui risquent d'être les grands perdants de cette réforme si aucune mesure n'est prise en leur faveur.

Cette situation est avérée dans le cadre du projet de fusion des DRIRE et des DIREN, mais aussi dans le cadre d'une intégration au MEDAD car ces personnels sont actuellement gérés par les services centraux de l'ex MINEFI. C'est la raison pour laquelle la FDSU vous demande d'intervenir auprès des directions ad hoc (DARQSI, DPAEP de l'ex MINEFI, etc.) pour ouvrir au plus vite des négociations.

Il est également un sujet qui empoisonne les relations avec les services évoqués ci dessus, c'est celui de l'avenir des Techniciens du MINEFI. Ces agents au nombre de 387 sont les principales « victimes » de VT 2005 : ils ont vu l'intégralité de leurs missions confiée au secteur privé. Pour une grande majorité d'entre eux, les reclassements réalisés sous forme de mises à disposition l'ont été sur des postes ne correspondant pas à leurs qualifications avec, de surcroît, maintenant, de grandes difficultés d'intégration dans les corps des directions d'accueil (problème de perte de rémunération).

Pour la FDSU, le sort de ces agents doit trouver une issue favorable rapidement et, en tout état de cause, avant un éventuel rattachement administratif du réseau DRIRE au MEDAD. Par ailleurs si l'hypothèse d'un tel rattachement devait se confirmer, la FDSU considère qu'un nouvel exercice de reclassement des Techniciens du MINEFI au sein du MEDAD devrait être réalisé afin de proposer à ces agents des affectations en adéquation avec leurs compétences techniques. Il convient de rappeler que quelques Techniciens du MINEFI sont déjà mis à disposition au sein des DRE, direction du MEDAD.

Enfin, s'agissant des interrogations concernant le maintien ou non des missions économiques et de contrôles techniques au sein du MEDAD, la FDSU vous met en garde contre les conséquences négatives d'un éventuel éclatement de ces missions. En effet les personnels des DRIRE sont particulièrement attachés à ces missions, considérant qu'elles constituent le cœur de métier de leur réseau. Tout éclatement ne conduirait qu'au découragement et à la démotivation des personnels. Une décision de fond est là aussi attendue dans les meilleurs délais afin d'apporter la lisibilité nécessaire.

Pour conclure, la FDSU vous confirme à nouveau qu'elle est disposée à participer à la mise en place du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables sous réserve que cela se fasse dans l'intérêt du service public, des usagers et bien entendu des agents. D'ores et déjà un certain nombre de difficultés sont identifiées ; aussi la FDSU attend-elle de votre part des solutions concrètes.

Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le délégué fédéral,
Laurent GATHIER.



